



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Rapport de commission 21.162 - Organisation du Grand Conseil

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom de la commission législative

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur, chères et chers collègues,

Ce projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil a été traité par la Commission législative le 2 juillet 2021 en présence du chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture, de la cheffe du service juridique et de la secrétaire générale du Grand Conseil.

C'est modification émane du bureau de l'ancienne législature qui avait un fait un constat simple : les sessions donnent peu de temps aux postulats et aux motions, puisque les questions et interpellations sont traitées en début de session les mercredis matin. La modification proposée est de traiter prioritairement les questions, puis les autres objets B dans l'ordre de leur dépôt dans le but d'atteindre une égalité de traitement dans les objets déposés.

La commission a accepté à l'unanimité cette modification ainsi que les autres adaptations de l'Organisation du Grand Conseil, notamment celle donnant la possibilité à l'interpellateur de choisir une réponse orale ou écrite.

Je vous remercie.

La rapporteuse de la commission
législative
Corine Bolay Mercier

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les modifications proposées. Avec cette modification, les motions et postulats auront plus de poids. Ceci nous paraît pertinent, car trop souvent le débat tarde sur ces propositions qui relayant pourtant les idées politiques des groupes. De plus, donner l'opportunité à l'interpellateur de choisir si la réponse à son interpellation est écrite ou orale est pertinente.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,

Corine Bolay Mercier

Le projet de loi est accepté par 100 voix sans opposition.